

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête public projet Mme Solau Christine à Bermeries

De : Yoann Dhennin <yoann.dhennin@gmail.com>

Date : 26/09/2019 12:01

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Vu l'arrêté régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par Madame Solau Christine en vue d'obtenir l'enregistrement pour exploiter élevage avicole sur le territoire de la commune de Bermeries datant du 09 juillet 2019

Monsieur Lalande, préfet du nord

Monsieur Ready, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du nord,

Vous trouverez en pièces jointes nos remarques au projet.

Sincères Salutations

M et Mme Dhennin Yoann

— Pièces jointes : —

lettre information annulation.pdf

30 octets

Lettre à M Lalande préfet du nord.pdf

30 octets

M et Mme Dhennin Yoann et Marie

80 rue du Bracmar

59144 AMFROIPRET

Tel : 06 28 96 24 06 – 07 77 84 14 27

Objet : Opposition au projet de l'élevage avicole de Mme Solau Christine

Référence DCPI-BICPE-CB

Vu l'arrêté régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par Madame Solau Christine en vue d'obtenir l'enregistrement pour exploiter élevage avicole sur le territoire de la commune de Bermeries datant du 09 juillet 2019

Monsieur Michel Lalande, Préfet du Nord

M Ready Benoit, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du nord

Nous avons été informés par M Grossemy, maire de Bermeries, le lundi 23 septembre avant le conseil municipal, par une lettre adressée au maire par Mme Solau, qu'elle avait décidé d'annuler le projet.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Lalande et Monsieur Ready, l'expression de nos salutations distinguées.

A Amfroipret , le 25 septembre 2019

M et Mme Dhennin

M et Mme Dhennin Yoann et Marie

80 rue du Bracmar

59144 AMFROIPRET

Tel : 06 28 96 24 06 – 07 77 84 14 27

Objet : Opposition au projet de l'élevage avicole de Mme Solau Christine

Référence DCPI-BICPE-CB

Vu l'arrêté régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par Madame Solau Christine en vue d'obtenir l'enregistrement pour exploiter élevage avicole sur le territoire de la commune de Bermeries datant du 09 juillet 2019

Monsieur Michel Lalande, Préfet du Nord

M Ready Benoit, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du nord

Nous soussignés, Mr et Mme Dhennin, habitants d'Amfroipret depuis 2010, affirmons notre opposition au projet de poulailler industriel de Christine Solau. Vous trouverez ci-dessous nos arguments qui vont à l'encontre de ce projet.

Modification de l'environnement :

Nous avons choisi ce cadre de vie, qui nous est cher à notre famille et ce projet bouleversera, sans aucun doute, notre quotidien.

Nous vivons dans un village charmant très calme avec une vue magnifique sur la nature qui y est préservée et que nous prenons plaisir à contempler tous les jours.

La transformation du paysage ne sera pas négligeable et fortement impactée. Un bâtiment de 2000m² (longueur 83 m largeur 24.10m hauteur maxi 12m) n'est pas un bâtiment discret, malgré les solutions apportées dans le dossier de Mme Solau comme des plantations autour du site. Les plantations ne feront jamais 12m de haut en 3 mois mais plutôt dans une bonne trentaine d'année.

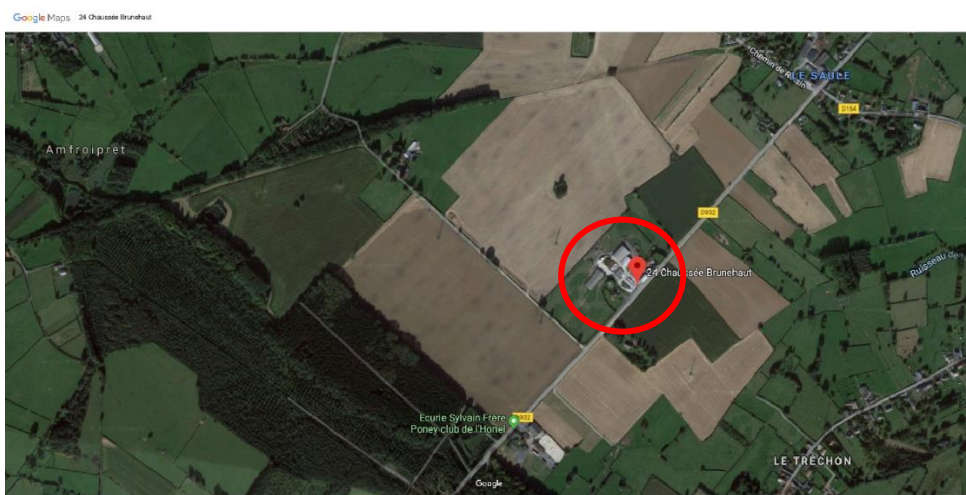


Risque routier et nuisances sonores :

Nous sommes à la campagne et la circulation de camions est quasiment inexistante dans notre commune. Les habitants qui se trouvent sur la route de le Quesnoy, voisins proches de Mme Solau vont subir les nuisances sonores des poids lourds qui vont régulièrement sortir de la « ferme » ; nous utilisons le mot ferme entre guillemet parce qu'il n'y a plus d'exploitation agricole existante depuis 2010, ni aucun élevage. 7 poids lourds viendront chercher les volailles tous les 7 semaines ainsi que l'acheminement de la nourriture toutes les semaines, ces données nous ont été confirmées par Mme Zins exploitante avicole 24 rue chaussée Brunehaut à Bermeries lors de la réunion publique du 19 septembre 2019 à Amfroipret.

Nous sommes à la campagne et nous tenons à notre tranquillité. Nous ne sommes pas dans une zone industrielle et la dimension de ce projet n'a sa place qu'à l'écart des habitations pour ne pas importuner l'environnement proche.

Les exploitations situées au 24 chaussée Brunehaut à Bermeries et au 34 rue du Vieux Chemin à Bavay sont, elles, éloignées des habitations et ainsi ne posent que peu de désagrément.



La situation du projet de Mme Solau est tout autre.



Nuisances olfactives :

En plus des nuisances sonores, nous pouvons aborder également les nuisances olfactives, ce serait le nier que de dire qu'il n'y en aura pas, au vu des témoignages de Gérard MUZET Vendegies au bois nature et Zahra GUEZZOU, maire de Vendegies au bois. On nous a parlé d'odeurs nauséabondes et de poussières se déposant sur les haies.

Ce sujet est présenté dans le dossier de Madame Solau où est inscrit que « l'exploitation d'un élevage avicole entraîne de nombreuses odeurs, qui proviennent de différentes sources : des animaux eux-mêmes dans les bâtiments, des déjections des animaux : stockage et épandage, des déchets ». Les solutions indiquées au projet ne garantissent pas le bon traitement de l'émission de ces odeurs, en effet, tout dépendra du sérieux et de l'implication de l'exploitant, ce qui reste aléatoire. De plus, les vents dominants proviennent du Nord Nord-Est et non du sud, constatés de manière empirique par l'ensemble des riverains depuis plus de 20 ans. Par conséquent, ces odeurs affecteront l'ensemble des habitants d'Amfroipret et certains de Bermeries. Ces projets de type industriel n'ont pas de sens dans les zones agricoles, les animaux ne sortant pas du bâtiment, ces installations peuvent être en zone industriel distante des habitations.

Facteurs économiques :

D'un point de vue économique, il n'y aura aucun bénéfice pour la région, aucun emploi de créé en France. L'achat des poussins, de l'alimentation et l'abattage se fait en Belgique. Les services vétérinaires sont également liés à la société belge VANDEN AVENNE.

L'exploitation se trouve à proximité du golf de Mormal, une activité de loisirs de plein air existante depuis 1991 et qui emploie 16 personnes. Nous ne pensons pas que les clients du golf prendront plaisir à exercer leur passion dans cet environnement nauséabond.

Il ne s'agit pas non plus d'un investissement indispensable pour sauver l'exploitation agricole car c'est une création, Mme Solau ayant un emploi en tant que préparatrice en pharmacie et M Solau a une activité de terrassement.

Par contre, les habitants d'Amfroipret et de Bermeries aux alentours de l'exploitation verront leurs biens immobiliers subir une dévalorisation de l'ordre de 25% et encore plus grave devenir invendable, un projet de toute une vie, témoignage, lors de la réunion publique, de Mme Hoffmann Isabelle Agent immobilière et habitante d'Amfroipret (source La voix du Nord). L'attractivité des villages se trouvera nécessairement affectée.

Ecologie :

D'un point de vue écologique, notons des poussières à chaque nettoyage du site comprenant de l'ammoniac et d'autres substances nocives. Les sources de contaminations possibles des sols et des eaux de surfaces ou profondes sont nombreuses, notamment le ruissellement des eaux souillées, fuites accidentelles des ouvrages de stockage, les effluents du projet (fumier de volailles, eaux de nettoyage contaminées...), mauvaises évacuations des eaux et mauvaises gestions des épandages. Le ruisseau Le Sart et le ruisseau du Bois St Pierre traversant le Golf de Mormal non cités au projet sont à proximité immédiate du site. Ces ruisseaux notamment Le Sart, au nord du site, pourrait être pollués au vu de la dénivellation des terrains.

La modification de la faune est un point également à aborder, notamment la prolifération des nuisibles tels que les rats, les mouches etc...

Pour conclure, les avantages de cette exploitation ne sont profitables qu'à Mme Solau en rapport à la rentabilité d'un tel projet, un bon placement financier au détriment de la population.

Nous ne sommes pas contre une agriculture raisonnée et ne voulons pas empêcher les agriculteurs de travailler, mais pas de cette manière dans le non-respect de la population environnante. Ce projet va l'encontre des sujets sociétaux et environnementaux actuels.

Souhaitez-vous privilégier l'intérêt d'un individu face à l'intérêt collectif ?

Au vu de ces éléments, nous vous demandons l'annulation de ce projet.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Lalande et Monsieur Ready, l'expression de nos salutations distinguées.

A Amfroipret , le 25 septembre 2019

M et Mme Dhennin